

Source : <https://www.sortirdunucleaire.org/Des-defauts-ont-ete-reveles-lors>

Réseau Sortir du nucléaire > Informez

vous > Revue de presse > **Des défauts ont été révélés lors des inspections décennales**

15 mai 2003

Des défauts ont été révélés lors des inspections décennales

En France, le plus ancien réacteur nucléaire d'EDF se trouve à Fessenheim (Haut-Rhin). Il est entré en service en 1977. Pour le parc constitué dans les années suivantes, les dossiers d'autorisation présentés par EDF avaient une durée d'exploitation de trente ans - quarante pour les plus récents -, mais les décrets d'autorisation ne précisaient pas la durée de vie des centrales.

"C'est un facteur qui n'est pas acquis, mais doit être démontré", note Alain Schmitt, directeur général adjoint de la direction générale de la sûreté nucléaire et de la radioprotection (DGSNR), "gendarme" du nucléaire. De fait, chacun des 58 réacteurs d'EDF subit tous les dix ans une visite détaillée à l'issue de laquelle la DGSNR donne son éventuel feu vert pour dix années supplémentaires. Elle n'a pas fait obstacle au prolongement jusqu'à trente ans de la tranche 900 Mégawatts (MW) comprenant les réacteurs les plus anciens. Dans leur rapport, les députés Christian Bataille (PS) et Claude Birraux (UMP) recommandent d'étudier la transformation de la non-opposition" actuelle en "autorisation" de fonctionnement pendant vingt ans, "sous réserve d'inspections inopinées et d'exams de sûreté programmés

André-Claude Lacoste, directeur de la DGSNR, juge que ces propositions s'inspirant de la doctrine américaine méritent examen. Il souligne toutefois qu'après plusieurs incidents, et notamment la découverte, en mars 2002, de graves défauts dans le couvercle de cuve de la centrale de Davis Besse (Ohio), contemporaine de celle de Fessenheim, "nos collègues américains pourraient être intéressés par notre approche actuelle".

DURCISSEMENT DES NORMES DE SÛRETÉ

Trois facteurs sont susceptibles de limiter la durée de vie des centrales. Techniques tout d'abord, puisque les équipements vieillissent. La plupart peuvent être remplacés. Mais ce n'est pas le cas de la

cuve qui contient le cœur du réacteur, et de l'enceinte de confinement de l'îlot nucléaire. Leur évaluation est donc un point critique. Le deuxième facteur concerne la capacité des industriels à faire face, sur le long terme, à l'obsolescence des matériels et à la disparition des compétences.

Enfin, il faut les adapter au durcissement des normes de sûreté. Dès 1994, EDF a affirmé que les cuves de ses réacteurs étaient aptes au service pour au moins quarante ans. Cependant, des défauts métallurgiques ont été observés à Tricastin (Drôme), lors de la deuxième visite décennale. Ces "pailles", pourraient fragiliser la tenue de la cuve en situation accidentelle. L'autorité de sûreté nucléaire n'a donc autorisé le redémarrage que pour cinq ans, avant une nouvelle réévaluation.

L'enceinte de confinement, non remplaçable, a également été prise en défaut : elle présentait une perte d'étanchéité en cas de mise en pression. Identifié en 1997 à Flamanville (Manche), le problème a ensuite été constaté - et corrigé - sur l'ensemble des réacteurs de 1 300 et 1 450 MW. De nouveaux problèmes peuvent apparaître. Dans son rapport 2002, la DGSNR soulignait le retard pris par EDF dans la fourniture de données sur le réexamen de sûreté à trente ans de ses réacteurs de 900 MW et se demandait si les moyens engagés dans ce domaine sont à la hauteur des objectifs qu'EDF s'est fixés".